

Conseil Municipal du 30 novembre 2011

Travaux:

- **Eglise, avenant pour nef et chevet:** pour achever les aménagements complémentaires souhaités par l'architecte, Monsieur le Maire propose deux avenants, l'un de 23.312,48 € pour la nef et l'autre de 21.785,87 € pour le chevet. Ces avenants aux marchés correspondants, antérieurement attribués, entrent dans le devis initial et le financement de l'ouvrage. Le Conseil Municipal donne délégation à monsieur le Maire pour signer ces deux avenants.

- **Piscine: désignation d'un bureau de contrôle et de sécurité:** conformément au Code des Marchés Publics, la commune de L'Isle-en-Dodon a procédé à une consultation pour ces opérations citées en objet. La commission dûment réunie le 17 octobre 2011 a analysé les offres. Le Conseil Municipal, en accord avec la commission, retient la société Qualiconsult, globalement la mieux placée (13.195,00 €/HT)

- **Maison des associations:** conformément au Code des Marchés Publics, la commune de L'Isle-en-Dodon a procédé à une consultation pour ces opérations citées en objet. La commission dûment réunie le 17 octobre 2011 a enregistré un total de 41 offres pour les 9 lots. Elle a confié à l'architecte l'analyse des offres, récapitulée dans le tableau ci-après

LOTS	ENTREPRISES PROPOSEES	MONTANTS OFFRES €/HT	MONTANTS OFFRES €/HT (options éventuelles)	ESTIMATION HT (BASE)	%
LOT N° 1 : GROS ŒUVRE -ENDUITS-VRD	BOURDARIOS	65 490,61 €	65 490,61 €	75 000,00 €	-12,68%
LOT N° 2 : CHARPENTE-COUVERTURE-ETANCHEITE	BEGUE	12 810,77 €	15 373,49 €	15 000,00 €	-14,59%
LOT N°3: MENUISERIES EXTERIEURES-SERRURERIE	AREXIS	9 957,00 €	9 957,00 €	9 000,00 €	10,63%
LOT N°4: MENUISERIES INTERIEURES-BOIS	KUENTZ	2 784,00 €	2 784,00 €	4 000,00 €	-30,40%
LOT N°5: PLATRERIE-FAUX PLAFONDS-ISOLATION	PB ENTREPRISE	6 634,90 €	6 634,90 €	9 000,00 €	-26,28%
LOT N°6: CARRELAGES-FAIENCES	MONNIN CHRISTOPHE	10 392,40 €	10 392,40 €	10 000,00 €	3,92%
LOT N°7: PEINTURES	RENE GROS	2 221,00 €	2 221,00 €	8 000,00 €	-72,24%
LOT N°8: PLOMBERIE-SANITAIRE -VMC-CHAUFFAGE	PUJOL	14 201,75 €	14 201,75 €	16 000,00 €	-12,00%
LOT N°9: ELECTRICITE	SPIE SUD OUEST	8 800,00 €	8 800,00 €	10 000,00 €	-12,00%
CUMUL		133 292,43 €	135 855,15 €	156 000,00 €	-14,83%

Après une nouvelle consultation de la commission des marchés, le Conseil Municipal, ayant délibéré, retient les propositions de l'architecte.

- **Salle des Fêtes, Vestiaires:** désignation d'un architecte pour préparer le projet de modernisation et de mise aux normes des deux ouvrages, dont le coût est de l'ordre de 800.000 à 1.000.000 d'euros. Conformément au Code des Marchés Publics, la commune de L'Isle-en-Dodon a procédé à une consultation globale pour les deux opérations citées en objet. La commission dûment réunie le 17 octobre 2011 a analysé les offres. Le Conseil Municipal, en accord avec la commission, retient l'architecte le mieux placé à références équivalentes, Michel Carrère, dont le taux d'honoraires est de 8,1% pour les 2 projets.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces dispositions à l'unanimité, et confie à monsieur le Maire le soin de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires. Il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

Budget – Financements:

- **Maison CLSH à Chaum:** Monsieur le Maire rappelle que la commune vient d'acquérir une maison à Chaum, à proche de Luchon pour y établir un centre de vacances socio-éducatif. En effet le Centre de Loisirs, la MJC, les écoles culturelles et sportives de la commune sont conduits à organiser très fréquemment en période de vacances scolaires des séjours dans les Pyrénées ou à proximité.

La DDT a fait, dans le cadre de l'ATESAT, une étude pour l'aménagement de cette maison acquise à Chaum en vue de l'installation d'un Centre de Loisirs destiné aux enfants et aux jeunes. Le montant estimé de l'opération est 442.850 €. Une subvention sera sollicitée auprès de l'Etat et de la CAF pour financer l'achat et l'aménagement de cette maison. La DDT a préparé le marché de maîtrise d'œuvre.

En séance du 1^e août 2011, monsieur Mangeard, architecte à Saint-Gaudens, a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Ses honoraires au taux de 9% seront calculés par référence au montant réel des travaux selon la formule établie par l'architecte. Monsieur le Maire est habilité pour signer l'acte d'engagement.

L'étude préliminaire de l'architecte revoit à la baisse le devis de la DDT. Il évalue les travaux à 367.150 €/HT. Les frais d'honoraire en sus se montent à 36.715 €/HT. La subvention sollicitée auprès de la CAF serait calculée sur ces bases.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'entreprendre l'aménagement de cette maison. Il sollicite à cet effet la participation de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la CAF et confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

- **Projet cinéma numérique:** la technologie du numérique transforme les conditions de projection cinématographiques. La disparition des bobines de film et des appareils de projection 16/9 est programmée. Le cinéma existe à L'Isle-en-Dodon depuis plus de 25 ans avec des projections hebdomadaires régulières. La municipalité souhaite ardemment que ce cinéma subsiste et s'apprête d'ailleurs à faire des travaux importants de rénovation de la salle. Il est donc nécessaire de se doter du numérique le plus vite possible. Le coût de cet équipement est de 87.350 €/HT. La commune a préparé un dossier de financement qu'elle soumettrait au Centre National du Cinéma, à la Région et le CNC et au Conseil Général. Le Conseil Municipal opte pour cette proposition. Les subventions correspondantes seront sollicitées et l'équipement sera inscrit au BP 2012.

- **Barrage de Larboust :** le Syndicat d'Aménagement Hydraulique de la Save et de la Gesse a terminé les travaux de restauration du barrage de Larboust à L'Isle-en-Dodon. Ces travaux ont été réalisés dans les meilleures conditions climatiques et techniques par l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat, qui a la compétence pour réaliser des travaux en rivière, a évalué le montant de cette restauration: Ces travaux coûtent 280.000 € + 34.000 € d'études et contrôles. Ils sont subventionnés à 14,35% par la Région, à 25% par l'Agence de l'Eau et à 70% par le Département sur la part résiduelle (240.000 €). La commune est sollicitée pour un montant total d'environ 100.000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de débloquer les participations sollicitées par le Syndicat au fur et à mesure de ses besoins. Il donne à cet effet délégation à Monsieur le Maire.

- **Mur du cimetière:** Le travaux réalisés pour remettre en état le mur du cimetière font depuis plusieurs mois l'objet d'un contentieux entre la commune et le bureau chargé de la liquidation de l'entreprise, en dépôt de bilan. La commune demandait que les nombreuses imperfections soient corrigées avant de réceptionner les travaux. Les réparations nécessaires ne pouvant pas être faites, le bureau liquidateur propose un compromis pour clore ce dossier : règlement de 4.000 €/TTC au lieu des 9.000 €/TTC initiaux. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition. Il donne à cet effet délégation à Monsieur le Maire.

- **Emprunt:** l'Etat a débloqué 3 milliards pour faciliter les emprunts de collectivités locales. Les opérations à financer doivent être inscrites au budget 2011. Notre budget prévoit un emprunt pour financer la restauration de l'église, du barrage de Larboust et pour celle de la maison des associations. Monsieur le Maire pense qu'il est opportun de profiter de ces crédits à hauteur de 400.000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité. Il donne délégation à monsieur le Maire pour contracter cet emprunt et signer les documents correspondants.

PLU:

Les 14 PLU préparés pour les communes du canton ont été rejetés par l'administration. Une nouvelle réunion de concertation a eu lieu le 17 novembre pour le PLU de L'Isle-en-Dodon. Le projet modifié devrait maintenant convenir.

Le Conseil Municipal confirme sa décision du 1^{er} août dernier pour l'institution de la taxe d'aménagement au taux de 5%. Il institue un seuil minimum de densité (SMD = 50%) pour les nouvelles constructions à usage d'habitation pour les zones UB et UBi (C.O.S. = 0.40) et les zones UC, UCa et UCi (C.O.S. = 0,35).

Communauté de Communes :

- **demande d'adhésion de 6 communes:** le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande officielle d'adhésion de 6 nouvelles communes du canton à la Communauté de Communes des Portes du Comminges. Une réunion a eu lieu le 15 novembre à ce sujet avec les élus de la Communauté de Communes et ceux des communes postulantes. Parmi ces dernières, la présence de madame la conseillère générale, maire de Castella, n'est pas anodine, d'autant plus que 8 mois après son élection, on pouvait s'attendre à des propositions pour le canton issues de son programme. Dans la mesure où 21 communes sur 24 formeraient la nouvelle Communauté de Communes, celle-ci prendrait une dimension cantonale.

Il s'est malheureusement avéré que les communes candidates n'ont ni défini, ni proposé un seul projet d'intérêt cantonal. Les exemples présentés par la commune de L'Isle-en-Dodon ont même été accueillis avec réticence.

Par ailleurs on observe que la réforme en cours proposée par l'Etat n'est pas soutenue, dans sa forme actuelle, par les collectivités locales, l'Association des Maires ou encore le Sénat. L'AMF a même obtenu que l'Etat prenne du recul et le premier ministre a reporté au 2^e semestre 2012 la mise en application de cette réforme, après de nouvelles concertations.

Il est évident que l'adhésion de 6 nouvelles communes du canton pourrait être envisagée à terme, plus sereinement, dans un autre contexte. Malgré la difficulté de nos discussions, malgré un contentieux de nombreuses années tendant à rejeter la ville de L'Isle-en-Dodon et ses habitants, compte tenu du contexte local, en espérant encore la mise en place d'une véritable concertation, le Conseil Municipal de L'Isle-en-Dodon, comme il l'a toujours fait, dans un esprit d'apaisement, considère qu'il ne faut pas rejeter la demande d'adhésion à la Communauté de Communes de ces six communes. La porte n'a jamais été fermée et le Conseil Municipal reste ouvert à toutes les propositions destinées à l'aboutissement d'une véritable cohésion cantonale, fondée sur une volonté constructive et sur de solides projets.

- transfert de compétence "Pays":

Vu l'article L211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 15 février 2010 du Conseil d'Administration du Pays de Comminges-Pyrénées,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a délibéré en faveur de l'acquisition de la compétence "contractualisation dans le cadre du Pays" lors de sa séance du 6 septembre 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le transfert de la compétence "Pays" à la Communauté de Communes.

Divers:

- **Dématérialisation dossiers du personnel:** Le Centre de Gestion dématérialise les dossiers du personnel présentés en CAP. Une convention doit habiliter le personnel administratif communal pour gérer ces dossiers et accéder à un extranet-carrières. Cette dématérialisation sera effectuée sans frais supplémentaires. Monsieur le Maire est habilité à signer une convention avec le Centre de Gestion Départemental pour mettre en place cette dématérialisation,

- **CNFPT – formation mutualisée des agents:** la loi de finance modificative votée en juillet 2011 vient fragiliser gravement le droit à la formation mutualisée mis en œuvre par le CNFPT en abaissant la cotisation obligatoire des collectivités à 0,9% au lieu de 1%. Le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

- **Tarifs 2012 village de vacances:** les tarifs 2012 des locations des villages de vacances et des services correspondants sont revalorisés de 2% en moyenne à compter du 1^{er} janvier 2012. La convention avec l'OML de Gennevilliers sera renouvelée en 2012.

- **Vente chemin quartier La Monge:** le chemin communal dit de "Lagarde" au quartier de "La Monge" est déclassé en chemin rural. A la demande des propriétaires riverains le Conseil Municipal consent à rétrocéder pour l'euro symbolique ce chemin. La partie située entre le chemin dit de "La Monge" et la limite des deux propriétés sera cédée à monsieur et madame Bagolin, l'autre partie jusqu'à la RD 6 sera cédée à monsieur et madame Chevrier. Le puits situé entre ces deux parties restera propriété communale. La commune fera au préalable un relevé de géomètre. La confection des actes sera confiée au Syndicat des Eaux Barousse-Comminges

- **Voyages scolaires du collège:** Madame la Présidente de l'Association des Parents d'Elèves a indiqué que le collège organise cette année un voyage dans la vallée de la Barousse pour les élèves de 5^e et un voyage à Paris pour les élèves de 3^e. Elle a sollicité des subventions auprès des communes pour aider les familles à financer ces voyages. Le Conseil Municipal attribue une participation communale de 35 € par enfant pour le voyage à Paris soit 595 €, et de 20 € pour le voyage en Barousse (280 €). Comme l'a souhaité le collège, la Mairie versera directement ces participations aux parents.

3) Questions diverses

- **indemnités de porteur:** le Conseil Municipal décide de payer sur le budget 2011 toutes les indemnités relatives aux enterrements de l'année 2010 et 2011. Il confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Contrat avocat: le contrat d'abonnement passé avec le cabinet Jauffret est renouvelé en 2012 pour un montant de 1.500 €/HT, inchangé.

- **Autorisations de paiement, ouverture de crédits:** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite régler dans le courant du premier trimestre 2012 certaines factures d'investissement avant le vote du BP 2012 (par exemple les travaux et les équipements en cours, les petits équipements et mobilier, la petite informatique et des travaux sur bâtiments) ainsi que diverses subventions nécessaires au fonctionnement des associations. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et décide d'affecter les factures proposées par le service comptabilité dont le total est inférieur à la limite légale autorisée par l'article L 1612-1 du CGCT. Les montants correspondants seront reportés sur le BP 2012.

Par ailleurs le service comptabilité est habilité à préparer les délibérations relatives à l'attribution de prêts venant à expiration le 31 décembre 2012 Le service prendra aussi toutes dispositions pour finaliser le comptabilité 2011, d'ici la fin de l'année 2011.

- Interventions diverses:

*monsieur Gineste appelle au rassemblement pour la téléthon, Samedi 3 décembre. Il

indique que, comme chaque année, le collège, les CLAE et la MJC, et de nombreuses associations locales s'investiront pour cette cause,

*monsieur Monaco indique qu'à l'occasion du cinquième anniversaire du jumelage avec Godega, la délégation italienne et tous les participants avaient trouvé l'accueil des l'Islois particulièrement réussi et chaleureux,

*madame Soldeville rappelle les dates des manifestations de Noël: le goûter des aînés le 8 décembre, le Noël des enfants le 17 décembre, la distribution des cadeaux de Noël par les élus du 14 au 16 décembre, le réveillon de Noël pour les personnes isolées le 24 décembre,

*madame Fabre ajoute qu'une chorale se produira à l'église le 16 décembre,

*madame Caffin précise que l'inauguration de l'arbre de Noël écologique du CLAE et du SIVOM aura lieu le 13 décembre à 17 heures 30,

*madame Chevrier indique que l'association des commerçants organise une tombola entre le 18 et le 25 décembre.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est alors levée à 23 heures 15.